

Pour cette première réunion de CSE ordinaire, la Direction n'avait pas prévu que tous les élus et représentants syndicaux soient présents. Il a donc fallu déplacer des tables et des chaises avant de commencer la réunion !

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Au cours de ce CSE, il a été procédé à la désignation des membres des commissions suivantes :

CSE central (CSEC)			
Titulaires		Suppléants	
N. Gervier	CFE-CGC	J.F. Lavaud	CFE-CGC
N. Gleizes	CFE-CGC	N. Bellayer	CFE-CGC
T. Lisau	SUPPer	M. Le Manach	SUPPer
P. Vigier	SUPPer	F. Janin	SUPPer
H. Molina	SUPPer *	F. Elmazova	SUPPer *

Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)	
M. Crotti	CFE-CGC
A. Fleury Cherigie	CFE-CGC
J.F. Boutry	CFDT
F. Mortelier	CFTC
M. Borigite	SUPPer
F. Janin	SUPPer

* La présence d'un 5^{ème} membre du CSE d'Elancourt au CSEC est conditionnée aux signatures de l'accord sur le budget des ASC et de l'accord prolongeant la période transitoire d'harmonisation des statuts au sein de DMS.

Représentants de proximité (RP)	
J.P. Grellet	CFE-CGC
D. Lecluze	CFE-CGC
J.P. Amoreau	CFE-CGC
J.M. Gargiulo	CFE-CGC
A. Clément	CFDT
G. Féaudièrre	CFTC
T. Bonzom	SUPPer
J.Y. Florimond	SUPPer
T. Lisau	SUPPer
F. Janin	SUPPer
H. Molina	SUPPer

Interlocuteur dédié du CSE vers les RP	
A. Clément	CFDT
assistée de	
J.P. Grellet	CFE-CGC
H. Molina	SUPPer

Il est prévu que cet interlocuteur dédié tourne tous les ans entre A. Clément, J.P. Grellet et H. Molina.

Commission anticipation emploi et formation (CAEF)	
J.F. Lavaud (**)	CFE-CGC
N. Gleizes	CFE-CGC
B. Borredon	CFDT
D. Nougayrede	CFTC
F. Janin	SUPPer
M.Y. Lienhart	SUPPer

Commission sociale	
C. Carrera	CFE-CGC
M. Rousseau	CFE-CGC
J.F. Boutry	CFDT
P. Poussin	CFTC
N. Yger (**)	SUPPer
J.Y. Florimond	SUPPer

Commission vacances	
J.P. Grellet	CFE-CGC
V. Gageiro	CFE-CGC
O. Simon	CFE-CGC
A. Nory	CFDT
J. Dinard	CFTC
P. Vigier (**)	SUPPer
T. Bonzom	SUPPer
V. Martinez	SUPPer
P. Cherqui	SUPPer

(**) Rapporteur

Commission locale QVT	
Nommés par le CSE :	
A. Fleury Cherigie	CFE-CGC
F. Janin	SUPPer
Désignés par les OS :	
P. Millot	CFE-CGC
I. Belfort-Oger	CFDT
P. Poussin	CFTC
T. Bonzom	SUPPer

Commission handicap	
Nommé par le CSE :	
F. Janin	SUPPer
Désignés par les OS :	
J.F. Boutry	CFDT
G. Féaudièrre	CFTC
S. Martins	CFE-CGC
H. Molina	SUPPer

Commission restaurant	
S. Martins	CFE-CGC
Y. Cossard	CFDT
F. Mortelier	CFTC
M. Borigite	SUPPer
N. Yger	SUPPer

SITUATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Tous les indicateurs (prise de commandes, chiffre d'affaires, carnet de commande) sont au vert, tirés par l'excellente performance de ECS. Mais, d'après notre directeur d'établissement M. Preyssas, il ne faut pas s'emballer trop vite : ces bons résultats sont dus essentiellement au contrat de soutien aux armées qui

a été conclu pour une durée de 9 ans à la place des 5 ans habituels. Donc, rien de bien formidable. Nous en déduisons qu'il ne faut pas s'attendre à une quelconque répercussion sur la politique salariale (augmentation, part variable), la participation ou l'intéressement !

REORGANISATION DE RWS : DERNIERS AJUSTEMENTS

Au niveau de l'ingénierie RADAR, le service "Ingénierie moyens d'essais et outils, essais extérieurs" devient un pôle de compétence composé de 2 services :

- service ingénierie outils et moyens (11 salariés / Elancourt),
- service ingénierie support transverse et essais extérieur (14 salariés / Elancourt & Mérignac).

Cette organisation sera effective au 1^{er} septembre 2019. Nous nous interrogeons sur la pertinence de ces derniers ajustements qui augmentent encore le nombre de "barreaux".

Le service "VIGILE / SPS" situé à Brest est également séparé en 2 services pour plus de clarté :

- service ingénierie système VIGILE / SPS (14 salariés / Brest),
- service industrialisation & production (7 salariés / Brest).

HORAIRE AMENAGES RWS PRI RBE2

Les horaires aménagés prévu au départ pour 6 mois sont reconduits pour la période du 8 au 31 juillet. SUPPer a voté contre cette prolongation, la disponibilité du matériel nécessaire aux essais n'étant pas garantie.

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES / PRESTATAIRES

Fin mai, l'effectif sur le site d'Elancourt est de 1217 inscrits dont 1094 actifs.

Il y a eu au mois de mai :

- l'entrée de 20 actifs (1 retour d'ALD, 19 embauches),
- la sortie de 6 actifs (1 retraité, 4 ALD, 1 démission).

Parmi les nouveaux embauchés, 1 infirmière est venue renforcer l'équipe médicale. Le nombre de prestataires était de 171 au mois de mai et 167 au mois de juin.

POINT SUR LES TRAVAUX

La salle de sieste verra le jour en 2020. Elle est utilisée pour le moment comme zone de transit pour les salariés dont les locaux sont en travaux.

Par contre, le projet de salle de sport est enterré définitivement : pas suffisamment de sous ! La solution de remplacement trouvée par la Direction : la salle de fitness Proxiforme située à 10 minutes à pied de notre site. Le CSE subventionnera les abonnements à cette salle au même titre que n'importe quelle activité sportive.

Le seul point positif pour les sportifs concerne la rénovation des vestiaires situés en mezzanine au bâtiment E : douches et casiers (~100 côté homme) sont à disposition des salariés de LAS et DMS.

Pour les vestiaires du parking P2, il faudra attendre le printemps 2020 pour qu'ils soient rénovés.

Les étages 4 et 5 du bâtiment N sont affectés à LAS dans le but de libérer des algecos. La libération de toujours plus d'espace DMS au profit de LAS pose question. M. Preyssas, nous a rassurés : la variable d'ajustement ne sera pas le nombre de m² par personne. A bon entendeur salut.

L'escalier d'entrée du M2 va être prochainement rénové avec le même matériau que celui employé pour la rampe d'accès menant à l'accueil DMS au M1.

78 places assises supplémentaires vont être créées dans la zone "Express" du restaurant d'entreprise.

DEVOLUTION DES BIENS DU CE VERS LE CSE

La dévolution des biens du CE vers le CSE a été voté à l'unanimité. Nous avons profité de ce point pour demander à la Direction quand l'acompte attendu de 650 k€ serait versé au CSE. Sans cet acompte, le CSE ne pourra pas continuer d'assurer le versement des subventions. L'organisation des voyages pour l'année 2020 ne pourra également pas être effectuée faute de pouvoir payer les acomptes demandés par les voyagistes.